

DACP

REF : DACP2014065

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 18/12/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

**OBJET : Approbation de la convention financière entre la Commune, la Fondation du Patrimoine et la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune dans le cadre du chantier école relatif à la rénovation de la Ferme Mazier. Autorisation de signature.**

**EXPOSE :**

La Ferme MAZIER, propriété de la Ville d'Aubervilliers datant des XVIII et XIX siècles, est située sur le territoire de la Commune qui souhaite la réouverture de ce bâtiment au public.

A cette fin, des travaux de rénovation au profit de la ville doivent être effectués dans le cadre d'un chantier école mené sous l'égide de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune sur la Ferme afin de sécuriser les lieux et permettre la sauvegarde de ce patrimoine communal.

Ladite rénovation est partiellement assurée dans le cadre marché public d'insertion, afin de permettre la professionnalisation de personnes en recherche d'emploi, par la mise en place d'un premier chantier école financé par Plaine Commune et la Région Ile-de-France.

C'est dans ce cadre que la Fondation du Patrimoine s'engage à accorder à Plaine Commune (premier financeur et en charge de conduire le projet) une subvention globale de 30 000 €, représentant 20,3% du montant de l'opération relative au chantier école. L'aide financière de la Fondation du patrimoine concerne uniquement les salaires des personnes en insertion, des personnes encadrant le chantier et des matériaux et équipements nécessaires dans le cadre du chantier d'insertion pour la restauration de la ferme Mazier (1ère tranche) qui s'inscrit dans un projet global dont le montant prévisionnel est estimé à 405 000 €.

A cet égard, une convention de financement ayant pour objectif des fixer les obligations de chacune des parties : Fondation du Patrimoine, Ville d'Aubervilliers et Communauté d'Agglomération de Plaine Commune à été établie (jointe au présent rapport). C'est à ce titre que la ville est partie à ladite convention.

Il est à noter que le coût de la rénovation pour la ville (en charge de diriger les travaux) est de 38 600 € H.T.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention financière entre la Commune, la Fondation du Patrimoine et la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune dans le cadre du chantier école relatif à la rénovation de la Ferme Mazier et d'autoriser le Maire à la signer.

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :..... 49

**DU 18 Décembre 2014**

Présents :..... 33

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 18 décembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leila, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

**MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mmes LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
M. PLEE Eric	Représenté par :	Mme DERKAOUI Mériem
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	M. CHOUDER Féthi
M. KADDOURI Nourredine,	Représenté par :	Mme KOUAME AKOUA Marie
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

**EXCUSES :** Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, RACHEDI Hakim

**ABSENTS:** Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, HAMDANE Bouchera

**Secrétaire de séance :** M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014065

Signataire : MC/ED

**OBJET : Approbation de la convention financière entre la Commune, la Fondation du Patrimoine et la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune dans le cadre du chantier école relatif à la rénovation de la Ferme Mazier. Autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention de financement portant sur le chantier école relatif à la rénovation de la Ferme Mazier ;

Vu le budget communal ;

Considérant que des travaux de rénovation doivent être effectués sur la Ferme afin de sécuriser les lieux et de permettre ainsi la sauvegarde de ce patrimoine communal,

Considérant que ces travaux doivent avoir lieu dans le cadre d'un chantier école mené sous l'égide de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune sur la Ferme afin de sécuriser les lieux et permettre la sauvegarde de ce patrimoine communal et visant à permettre la professionnalisation de personnes en recherche d'emploi, il convient donc d'approuver la convention financière entre la Commune, la Fondation du Patrimoine et la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune, qui a notamment pour objet de préciser les engagements de la ville.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la convention financière entre la Commune, la Fondation du Patrimoine et la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune dans le cadre du chantier école relatif à la rénovation de la Ferme Mazier ;

**AUTORISE** le Maire à la signer.

Reçu en préfecture le : 19/12/2014

Publié le : 19/12/2014

Certifié exécutoire le : 19/12/2014

L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI



L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI